

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)
No. 1907/2006*

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

Version 1.1

Date d'impression 27.01.2017

Date de révision 04.07.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : ACIDE OXALIQUE 99% IMP
Nom de la substance : acide oxalique dihydraté
No.-CE : 205-634-3
Numéro d'enregistrement : 01-2119534576-33-xxxx

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

Remarques : Avant de se référer aux scénarios d'exposition annexés à cette Fiche de Données de Sécurité, veuillez vérifier le grade du produit acheté : les scénarios d'exposition présentés ne sont pas associés à un grade produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BRENNTAG S.A.
Avenue du Progrès 90
FR 69680 CHASSIEU

Téléphone : +33(0)4.72.22.16.00
Téléfax : +33(0)4.72.79.53.74
Adresse e-mail : FDS@brenntag.fr
Personne responsable/émettrice : Direction HSE

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro d'urgence de sécurité BRENNTAG SA
Disponible 7j/7 et 24h/24
0800 07 42 28 appel depuis la France
+33 800 07 42 28 (international)

Accès aux centres anti-poisons de France
(serveur ORFILA de l'INRS)
Disponible 7j/7 et 24h/24
Informations limitées aux intoxications
01 45 42 59 59 appel depuis la France

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

+33 1 45 42 59 59 (international)

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Toxicité aiguë (Dermale)	Catégorie 4	---	H312
Toxicité aiguë (Oral(e))	Catégorie 4	---	H302
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1	---	H318

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	
Symbole de danger / Catégorie de danger	Phrases de risque
Nocif (Xn)	R21/22
Irritant (Xi)	R41

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Effets néfastes les plus importants

Santé humaine	:	Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
Dangers physico-chimiques	:	Se référer à la section 9 pour les informations physicochimiques.
Effets potentiels sur l'environnement	:	Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Danger

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

Mentions de danger	:	H302 H312 H318	Nocif en cas d'ingestion. Nocif par contact cutané. Provoque des lésions oculaires graves.
Conseils de prudence			
Prévention	:	P264 P280	Se laver la peau soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention	:	P301 + P312 P302 + P352 P305 + P351 + P338 P310	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Elimination	:	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- acide oxalique dihydraté

2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)		Classification (67/548/CEE)
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger	
acide oxalique dihydraté				

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

No.-Index	: 607-006-00-8	Acute Tox.4	H312	Nocif; Xn; R21/22
No.-CAS	: 6153-56-6	Acute Tox.4	H302	Irritant; Xi; R41
No.-CE	: 205-634-3	Eye Dam.1	H318	
Enregistrem ent	: 01-2119534576-33-xxxx	<= 100		

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
 Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Conseils généraux	: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène.
En cas de contact avec la peau	: Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
Effets	: Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés	: Jet d'eau pulvérisée, Mousse
Moyens d'extinction inappropriés	: Getto d'acqua abbondante.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

Dangers spécifiques : Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂) pendant la lutte contre l'incendie

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

Conseils pour une manipulation sans danger	: Conserver le récipient bien fermé. Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.
Mesures d'hygiène	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Matériaux adéquats pour les conteneurs: polyéthylène
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Des matières combustibles; Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé.
Précautions pour le stockage en commun	: Matières à éviter: Incompatible avec des acides forts et des oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
--------------------------------	--

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Composant:	acide oxalique dihydraté	No.-CAS 6153-56-6
Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)		

DNEL

Travailleurs, Aiguë – effets locaux, Contact avec la peau : 0,69 mg/cm²

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 2,29 mg/kg p.c. /jour

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

DNEL

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 4,03 mg/m³

DNEL

Population, Aiguë – effets locaux, Contact avec la peau : 0,35 mg/cm²

DNEL

Population, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 1,14 mg/kg p.c. /jour

DNEL

Population, Effets systémiques à long terme, Ingestion : 1,14 mg/m³**Concentration prédite sans effet (PNEC)**

Eau douce : 0,1622 mg/l

Eau de mer : 0,01622 mg/l

Libérations intermittentes : 1,622 mg/l

Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

INRS (FR), Valeur Moyenne d'Exposition (VME)

1 mg/m³

Limite d'exposition professionnelle réglementaire indicative

EU ELV, Limite d'exposition pondérée dans le temps (TWA):

1 mg/m³

Indicatif

8.2. Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuelle***Protection respiratoire*Conseils : Masque à poussière
Type de Filtre recommandé:P*Protection des mains*Conseils : Porter des gants appropriés.
Choisir du matériau des gants de protection en fonction du temps de pénétration, du taux de perméabilité et des la dégradation.
Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

Matériel : Caoutchouc Naturel
Temps de pénétration : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc nitrile
Temps de pénétration : ≥ 8 h
Épaisseur du gant : 0,35 mm

Protection des yeux

Conseils : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps

Conseils : Porter un vêtement de protection approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : poudre cristallisé

Couleur : incolore à blanc

Odeur : inodore

Seuil olfactif : non applicable

pH : 0,7 (50 g/l)

Point/intervalle de fusion : 101 °C

Point/intervalle d'ébullition : 149 - 160 °C

Point d'éclair : non applicable

Taux d'évaporation : non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Ce produit n'est pas inflammable.

Limite d'explosivité, supérieure : non applicable

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

Limite d'explosivité, inférieure	: non applicable
Pression de vapeur	: 22,0 hPa (50 °C)
Densité de vapeur relative	: non applicable
Densité	: 1,65 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilité	: 108 g/l (25 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Kow -1,7 (23 °C) (OCDE Ligne directrice 107)
Température d'auto-inflammabilité	: > 400 °C (1013 hPa) (Méthode de l'UE A.16)
Décomposition thermique	: > 160 °C
Viscosité, dynamique	: non applicable
Explosibilité	: Le produit n'est pas explosif
Propriétés comburantes	: aucune

9.2. Autres informations

Pas de données supplémentaires disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Conseils	: La substance se décompose au contact de surfaces chaudes ou de flammes en formant de l'acide formique et du monoxyde de carbone. La solution dans l'eau est un acide moyennement fort
----------	---

10.2. Stabilité chimique

Conseils	: Stable dans les conditions recommandées de stockage.
----------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Réagit violemment avec des agents oxydants. Réagit avec certains composés de l'argent pour former d'oxalate d'argent explosif. Attaque certaines formes de plastique.
-----------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Exposition à l'air. Exposition à l'humidité.
Décomposition thermique	: >160 °C

10.5. Matières incompatibles

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

Matières à éviter : Oxydants, Ammoniac, Solution aqueuse de sels alcalins.
Métaux, Halogénures

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Acide formique, Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂)

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Effets CMR****Propriétés CMR**

Cancérogénicité : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Mutagénicité : Ne contient pas de composé listé comme mutagène

Tératogénicité : On ne le considère pas comme tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Toxicité pour un organe cible spécifique**Exposition unique**

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Exposition répétée

remarque : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Autres propriétés toxiques**Danger par aspiration**

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Composant: acide oxalique dihydraté

No.-CAS
6153-56-6

Toxicité aiguë**Oral(e)**

DL50 oral : 375 mg/kg (rat)
Risque de brûlures graves très douloureuses, de vomissements et

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

d'état de choc.

Inhalation

L'inhalation de la concentration élevée peut causer le surmenage mécanique des membranes muqueuses.

Dermale

DL50 dermal : 20000 mg/kg (lapin)

Irritation**Peau**

Résultat : Pas d'irritation de la peau (lapin) (OCDE Ligne directrice 404)
Nocif par contact avec la peau.

Yeux

Résultat : Risque de lésions oculaires graves. (lapin) (OCDE Ligne directrice 405)

Sensibilisation

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. (OCDE Ligne directrice 429)

Autres propriétés toxiques**Toxicité à dose répétée**

LOAEL : 150 mg/kg
(Oral(e))

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Composant: acide oxalique dihydraté

No.-CAS
6153-56-6

Toxicité aiguë**Poisson**

CL50 : 160 mg/l (Poissons d'eaux douce; 96 h)

ACIDE OXALIQUE 99% IMP**Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques**

CE50 : 162,2 mg/l (Daphnie; 48 h) (OCDE Ligne directrice 202)

algue

CE50 : 80 mg/l (algue; 8 h) (Toxicité pour les algues)

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant: acide oxalique dihydraté

No.-CAS
6153-56-6

Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité**

Résultat : Facilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant: acide oxalique dihydraté

No.-CAS
6153-56-6

Bioaccumulation

Résultat : $\log Pow < 1$
Une bioaccumulation n'est pas à envisager.

12.4. Mobilité dans le sol

Composant: acide oxalique dihydraté

No.-CAS
6153-56-6

Mobilité

Sol : Modérément mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultat : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT)., Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

ACIDE OXALIQUE 99% IMP**Information écologique supplémentaire**

Résultat : Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : Disposition considérant à la législation locale et nationale Ur.I.RS84/1998.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution.
Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Marchandise non dangereuse selon l' ADR, RID et le code IMDG.

14.1. Numéro ONU

Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

ACIDE OXALIQUE 99% IMP**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

IMDG : Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Réglementation relative : NC
aux installations classées**acide oxalique dihydraté**EU. Réglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I,
substances actives identifiées comme existantes (JO L325)
Listé Numéro CE : 205-634-3**État actuel de notification****acide oxalique dihydraté:**

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
INV (CN)	OUI	
ENCS (JP)	OUI	(2)-844
ISHL (JP)	OUI	(2)-844
PICCS (PH)	OUI	
NZIOC	OUI	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

SECTION 16: Autres informations**Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3.**

R21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R41	Risque de lésions oculaires graves.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées
--	---	--

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

sources de données

pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Autres informations

: Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

|| Indique la section remise à jour.

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

N°.	Titre	Groupe d'utilisateurs principaux (SU)	Secteur d'utilisation (SU)	Catégorie de produit (PC)	Catégorie de procédé (PROC)	Catégorie de rejet dans l'environnement (ERC)	Catégorie d'article (AC)	Spécification
1	Utilisation industrielle - solide	3	5, 6a, 6b, 8, 9, 10, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 23	NA	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 14, 15, 21, 22	1, 2, 3, 4, 5, 6a, 6b	NA	ES2423
2	Utilisation industrielle - liquide	3	5, 6b, 6a, 8, 9, 10, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 23	NA	1, 2, 3, 4, 5, 7, 8a, 8b, 9, 10, 13, 15	1, 2, 3, 4, 5, 6a, 6b	NA	ES2421
3	Utilisation professionnelle - solide	22	NA	NA	10, 11, 15, 21	8a, 8b, 8c, 8d, 8e, 8f	NA	ES2427
4	Utilisation professionnelle - liquide	22	NA	NA	10, 11, 15, 21	8a, 8b, 8c, 8d, 8e, 8f	NA	ES2425
5	Utilisation privée	21	NA	9a, 31, 35	NA	8a, 8b, 8c, 8d, 8e, 8f	NA	ES2437

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

1. Titre court du scénario d'exposition 1: Utilisation industrielle - solide

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6a: Fabrication de bois et produits à base de bois SU6b: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) SU13: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17: Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport SU18: Fabrication de meubles SU19: Bâtiment et travaux de construction SU20: Services de santé SU23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC21: Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles PROC22: Opérations de traitement potentiellement fermées (avec des minéraux/métaux) à haute température, dans un cadre industriel
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC2: Formulation de préparations ERC3: Formulations dans les ma-tériaux ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

ACIDE OXALIQUE 99% IMP**2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b**

Quantité utilisée	La quantité/l'émission quotidienne et annuelle par site n'est pas considérée comme la plus déterminante pour l'exposition environnementale	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition unique	< 12 Fois par an; Libération périodique.
	Exposition continue	Libération continue.
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Un contrôle régulier de la valeur du pH pendant l'introduction dans les eaux du milieu naturel est nécessaire. En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées. Les mesures de gestion des risques liées à l'environnement ont pour but d'éviter le déchargement de la substance dans les eaux usées municipales ou dans les eaux de surface dans le cas où de tels déchargements pourraient causer des modifications de pH significatives.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Les eaux usées devraient être réutilisées ou déchargées avec les eaux usées industrielles et, si nécessaire, neutralisées de nouveau.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC14, PROC15, PROC21, PROC22

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide
Quantité utilisée	Le tonnage actuel manipulé par poste n'est pas considéré comme influençant l'exposition pour ce scénario	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	480 min
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Les mesures générales d'hygiène au travail sont nécessaires pour assurer une manipulation sûre de la substance Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail.	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter un vêtement de protection approprié. Porter des chaussures de sécurité. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage. Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**Environnement**

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC1	---	STP	---	---	0,024
ERC2	---	STP	---	---	0,001

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

ERC3	---	STP	---	---	0,0001
ERC4	---	STP	---	---	0,10
ERC5	---	STP	---	---	0,10
ERC6a	---	STP	---	---	0,016
ERC6b	---	STP	---	---	0,01

L'effet aquatique et l'évaluation des risques ne concernent uniquement les effets sur les organismes/écosystèmes dus aux éventuelles variations de pH liées au déchargement de -OH, car la toxicité des ions métalliques est supposée être insignifiante comparée à l'effet potentiel du pH. La forte solubilité dans l'eau et la très faible pression de vapeur indique que la substance sera présente principalement dans l'eau. Des émissions significatives pour l'air ne sont pas attendues du fait de la pression de vapeur très basse de la substance. Des émissions significatives dans l'environnement terrestre ne sont pas attendues. Si émis dans le compartiment aquatique, l'absorption dans les particules sédimentaires sera négligeable. La bioaccumulation ne se produira pas. L'évaluation de l'exposition environnementale est pertinente seulement pour l'environnement aquatique, quand applicable inclut les STEP, car les émissions au niveau industriel s'appliquent principalement à l'eau (usée).

Travailleurs

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,010mg/m ³	0,001
PROC1	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,009
PROC2	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,100mg/m ³	0,006
PROC2	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg/jour	0,034
PROC3	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,100mg/m ³	0,006
PROC3	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,009
PROC4	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	2,5mg/m ³	0,156
PROC4	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC5	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	2,5mg/m ³	0,156
PROC5	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,069mg/kg/jour	0,017
PROC7	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	5mg/m ³	0,312
PROC7	---	Exposition cutanée des travailleurs.	2,143mg/kg/jour	0,532
PROC8a	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	5mg/m ³	0,312
PROC8a	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg/jour	0,034
PROC8b	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,250mg/m ³	0,078
PROC8b	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC9	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	2mg/m ³	0,125

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

PROC9	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC10	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,000mg/m ³	0,062
PROC10	---	Exposition cutanée des travailleurs.	1,371mg/kg/jour	0,340
PROC13	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,500mg/m ³	0,031
PROC13	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC14	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,000mg/m ³	0,062
PROC14	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,343mg/kg/jour	0,085
PROC15	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,500mg/m ³	0,031
PROC15	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,009
PROC21	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,000mg/m ³	0,062
PROC21	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,283mg/kg/jour	0,070
PROC22	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,100mg/m ³	0,006
PROC22	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,849mg/kg/jour	0,211

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

ACIDE OXALIQUE 99% IMP**1. Titre court du scénario d'exposition 2: Utilisation industrielle - liquide**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Secteurs d'utilisation finale	SU5: Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6b: Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers SU6a: Fabrication de bois et produits à base de bois SU8: Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) SU9: Fabrication de substances chimiques fines SU 10: Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages) SU13: Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment SU14: Fabrication de métaux de base, y compris les alliages SU16: Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques SU17: Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport SU18: Fabrication de meubles SU19: Bâtiment et travaux de construction SU20: Services de santé SU23: Fourniture d'électricité, de vapeur, de gaz, d'eau et traitement des eaux usées
Catégories de processus	PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants) PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage) PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC1: Fabrication de substances ERC2: Formulation de préparations ERC3: Formulations dans les ma-tériaux ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ERC6b: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC1, ERC2, ERC3, ERC4, ERC5, ERC6a, ERC6b

Quantité utilisée	La quantité/l'émission quotidienne et annuelle par site n'est pas considérée comme la plus déterminante pour l'exposition environnementale	
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition unique	< 12 Fois par an.; Libération périodique.

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

	Exposition continue	Libération continue.
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Un contrôle régulier de la valeur du pH pendant l'introduction dans les eaux du milieu naturel est nécessaire., En général les déchargements doivent être effectués pour que les variations de pH dans les eaux de surface les recevant soient minimisées., Les mesures de gestion des risques liées à l'environnement ont pour but d'éviter le déchargement de la substance dans les eaux usées municipales ou dans les eaux de surface dans le cas où de tels déchargements pourraient causer des modifications de pH significatives.
Conditions et mesures en relation avec la récupération externe des déchets	Méthodes de Récupération	Les eaux usées devraient être réutilisées ou déchargées avec les eaux usées industrielles et, si nécessaire, neutralisées de nouveau.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC7, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC13, PROC15

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Quantité utilisée	Le tonnage actuel manipulé par poste n'est pas considéré comme influençant l'exposition pour ce scénario	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	480 min
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Les mesures générales d'hygiène au travail sont nécessaires pour assurer une manipulation sûre de la substance Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail .	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter un vêtement de protection approprié. Porter des chaussures de sécurité. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage. Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.	
	Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: 90 %)(PROC7)	

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**Environnement**

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC1	---	STP	---	---	0,024
ERC2	---	STP	---	---	0,001
ERC3	---	STP	---	---	0,08
ERC4	---	STP	---	---	0,10
ERC5	---	STP	---	---	0,10
ERC6a	---	STP	---	---	0,016
ERC6b	---	STP	---	---	0,01

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

L'effet aquatique et l'évaluation des risques ne concernent uniquement les effets sur les organismes/écosystèmes dus aux éventuelles variations de pH liées au déchargement de -OH, car la toxicité des ions métalliques est supposée être insignifiante comparée à l'effet potentiel du pH. La forte solubilité dans l'eau et la très faible pression de vapeur indique que la substance sera présente principalement dans l'eau. Des émissions significatives pour l'air ne sont pas attendues du fait de la pression de vapeur très basse de la substance. Des émissions significatives dans l'environnement terrestre ne sont pas attendues. Si émis dans le compartiment aquatique, l'absorption dans les particules sédimentaires sera négligeable. La bioaccumulation ne se produira pas. L'évaluation de l'exposition environnementale est pertinente seulement pour l'environnement aquatique, quand applicable inclut les STEP, car les émissions au niveau industriel s'appliquent principalement à l'eau (usée).

Travailleurs

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC1	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,038mg/m ³	0,002
PROC1	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,009
PROC2	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,375mg/m ³	0,023
PROC2	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg/jour	0,034
PROC3	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,125mg/m ³	0,070
PROC3	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,009
PROC4	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,876mg/m ³	0,117
PROC4	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC5	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,876mg/m ³	0,117
PROC5	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,069mg/kg/jour	0,017
PROC7	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,876mg/m ³	0,117
PROC7	---	Exposition cutanée des travailleurs.	2,143mg/kg/jour	0,532
PROC8a	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	3,751mg/m ³	0,234
PROC8a	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,137mg/kg/jour	0,034
PROC8b	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,563mg/m ³	0,035
PROC8b	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC9	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,876mg/m ³	0,117
PROC9	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC10	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	3,751mg/m ³	0,234
PROC10	---	Exposition cutanée des travailleurs.	1,371mg/kg/jour	0,340

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

PROC13	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	3,751mg/m ³	0,234
PROC13	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,686mg/kg/jour	0,170
PROC15	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,876mg/m ³	0,117
PROC15	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,085

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

ACIDE OXALIQUE 99% IMP**1. Titre court du scénario d'exposition 3: Utilisation professionnelle - solide**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC21: Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC8f

Quantité utilisée	Quantité quotidienne par site	1000 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition unique	< 12 Fois par an.; Libération périodique.
	Exposition continue	Libération continue.
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Les mesures de gestion des risques liées à l'environnement ont pour but d'éviter le déchargement de la substance dans les eaux usées municipales ou dans les eaux de surface dans le cas où de tels déchargements pourraient causer des modifications de pH significatives.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC11, PROC15, PROC21

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	solide
Quantité utilisée	Le tonnage actuel manipulé par poste n'est pas considéré comme influençant l'exposition pour ce scénario	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	480 min
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Les mesures générales d'hygiène au travail sont nécessaires pour assurer une manipulation sûre de la substance Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail .	

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter un vêtement de protection approprié. Porter des chaussures de sécurité. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage. Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.
---	--

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**Environnement**

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartiment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8a	---	Eau douce	---	---	0,179
ERC8b	---	Eau douce	---	---	0,013
ERC8c	---	Eau douce	---	---	0,011
ERC8d	---	Eau douce	---	---	0,179
ERC8e	---	Eau douce	---	---	0,013
ERC8f	---	Eau douce	---	---	0,011

La forte solubilité dans l'eau et la très faible pression de vapeur indique que la substance sera présente principalement dans l'eau. Des émissions significatives pour l'air ne sont pas attendues du fait de la pression de vapeur très basse de la substance. Des émissions significatives dans l'environnement terrestre ne sont pas attendues. Si émis dans le compartiment aquatique, l'absorption dans les particules sédimentaires sera négligeable. La bioaccumulation ne se produira pas.

Travailleurs

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC10	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,100mg/m ³	0,006
PROC10	---	Exposition cutanée des travailleurs.	1,371mg/kg/jour	0,340
PROC11	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,200mg/m ³	0,012
PROC11	---	Exposition cutanée des travailleurs.	2,143mg/kg/jour	0,532
PROC15	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,020mg/m ³	0,001
PROC15	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,009
PROC21	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	0,600mg/m ³	0,037
PROC21	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,283mg/kg/jour	0,070

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

ACIDE OXALIQUE 99% IMP**1. Titre court du scénario d'exposition 4: Utilisation professionnelle - liquide**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
Catégories de processus	PROC10: Application au rouleau ou au pinceau PROC11: Pulvérisation hors installations industrielles PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire PROC21: Manipulation à faible énergie de substances intégrées dans des matériaux et/ou articles
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC8f

Quantité utilisée	Quantité quotidienne par site	1000 kg
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition unique	< 12 Fois par an.; Libération périodique.
	Exposition continue	Libération continue.
conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions atmosphériques et libération dans le sol Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements à partir du site	Eau	Les mesures de gestion des risques liées à l'environnement ont pour but d'éviter le déchargement de la substance dans les eaux usées municipales ou dans les eaux de surface dans le cas où de tels déchargements pourraient causer des modifications de pH significatives.
Conditions et mesures en relation avec le traitement externe des déchets en vue de leur élimination	Traitement des déchets	Ne laissez pas le produit atteindre les égouts
	Méthodes d'élimination	Les déchets doivent être jetés avec les déchets ménagers

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC10, PROC11, PROC15, PROC21

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
	Forme Physique (au moment de l'utilisation)	Solution aqueuse
Quantité utilisée	Le tonnage actuel manipulé par poste n'est pas considéré comme influençant l'exposition pour ce scénario	
Fréquence et durée d'utilisation	Durée d'exposition par jour	480 min
conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur	Fournir une ventilation avec aspiration localisée (LEV).	

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

l'ouvrier	
Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions	Les mesures générales d'hygiène au travail sont nécessaires pour assurer une manipulation sûre de la substance Nettoyer chaque jour l'équipement et la zone de travail.
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	Porter un vêtement de protection approprié. Porter des chaussures de sécurité. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage. Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail. Porter un équipement de protection respiratoire. (Efficacité: 90 %)(PROC10, PROC11)

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**Environnement**

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Compartment	Valeur	Niveau d'exposition	RCR
ERC8a	---	Eau douce	---	---	0,179
ERC8b	---	Eau douce	---	---	0,013
ERC8c	---	Eau douce	---	---	0,011
ERC8d	---	Eau douce	---	---	0,179
ERC8e	---	Eau douce	---	---	0,013
ERC8f	---	Eau douce	---	---	0,011

La forte solubilité dans l'eau et la très faible pression de vapeur indique que la substance sera présente principalement dans l'eau. Des émissions significatives pour l'air ne sont pas attendues du fait de la pression de vapeur très basse de la substance. Des émissions significatives dans l'environnement terrestre ne sont pas attendues. Si émis dans le compartiment aquatique, l'absorption dans les particules sédimentaires sera négligeable. La bioaccumulation ne se produira pas.

Travailleurs

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PROC10	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	1,876mg/m ³	0,117
PROC10	---	Exposition cutanée des travailleurs.	1,371mg/kg/jour	0,340
PROC11	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	7,503mg/m ³	0,468
PROC11	---	Exposition cutanée des travailleurs.	2,143mg/kg/jour	0,532
PROC15	---	Exposition des travailleurs par inhalation.	3,751mg/m ³	0,234
PROC15	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,034mg/kg/jour	0,009
PROC21	---	Exposition cutanée des travailleurs.	0,283mg/kg/jour	0,070

4. Conseils à l'utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Les mesures impliquent les bonnes pratiques personnelles et d'entretien ménager (par exemple le nettoyage régulier), ne pas manger et fumer au poste de travail, port des vêtements classiques de travail et chaussures de travail

ACIDE OXALIQUE 99% IMP**1. Titre court du scénario d'exposition 5: Utilisation privée**

Groupes d'utilisateurs principaux	SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)
Catégorie de produit chimique	PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants PC31: Produits lustrant et mélanges de cires PC35: Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Catégories de rejet dans l'environnement	ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e: Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8f: Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

2.1 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition de l'environnement pour: ERC8a, ERC8b, ERC8c, ERC8d, ERC8e, ERC8f

Quantité utilisée	Quantité quotidienne par site	10 g/jour
Fréquence et durée d'utilisation	Exposition unique	< 12 Fois par an; Libération périodique.

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des consommateurs pour: PC9a, PC31, PC35

Caractéristiques du produit	Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article	Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Quantité utilisée	Quantité utilisée par cas	10 g
Conditions et mesures en lien avec la protection du consommateur (par ex. conseils pour comment se comporter, protection personnelle et hygiène)	Mesures pour le consommateur	non demandé

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source**Environnement**

La forte solubilité dans l'eau et la très faible pression de vapeur indique que la substance sera présente principalement dans l'eau. Des émissions significatives pour l'air ne sont pas attendues du fait de la pression de vapeur très basse de la substance. Des émissions significatives dans l'environnement terrestre ne sont pas attendues. Le compartiment sédimentaire n'est pas pris en compte car il n'est pas pertinent pour la substance. Si émis dans le compartiment aquatique, l'absorption dans les particules sédimentaires sera négligeable. La bioaccumulation ne se produira pas.

Consommateurs

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

Contribution au Scénario	Conditions spécifiques	Voies d'exposition	Niveau d'exposition	RCR
PC9a, PC31, PC35	---	Exposition du consommateur par inhalation	0,02mg/m ³	0,018
PC9a, PC31,	---	Exposition cutanée du	0,238mg/kg/jour	0,20

ACIDE OXALIQUE 99% IMP

PC35

consommateur

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques.

Si d'autres mesures de gestion du risque/conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent.

Pour le scaling voir : <http://www.ecetoc.org/tra>

Seules les personnes correctement formées doivent utiliser les méthodes de scaling pour vérifier si les Conditions Opératoires et les Mesures de Gestion des Risques sont dans les limites données par le Scénario d'Exposition

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Veiller à une propreté correcte et à un ordre.